

le 19 décembre 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 15, 16 et 17 décembre 2014

2014 DDEEES 1199 Subvention (30.000 euros) et convention avec l'association « Une radio étudiante à Paris ! ».

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet en délibération, en date du 2 décembre 2014, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention à l'association « Une radio étudiante à Paris ! », et la signature de la convention sur projets correspondante ;

Sur le rapport présenté par Mme Christine LEMARDELEY, au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 30.000 euros est accordée à l'association « Une radio étudiante à Paris ! » (SIMPA 47903 / 2014_07208), dont le siège social est à la Maison des initiatives étudiantes, 50 rue des Tournelles 75003 Paris.

Article 2 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer la convention sur projets, dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, nature 6574, rubrique 23, ligne VF55009 du budget de fonctionnement 2014 de la Ville de Paris.